Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260624-LOL_24062026_D-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/07/04

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 24 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	15

Date de la convocation
Le 05 juin 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt-quatre du mois de juin,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M. Sylvain DREVILLON. Mme Clémence LAMER. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra L'HURIEC.
Absents : Mme Christine QUÉAU (procuration à Mme S. BAYLE)
Secrétaire de séance : M. Bernard RANNOU

Objet de la Délibération
Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère (CAUE)

Année 2026

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère (CAUE) pour l'année 2026.

En tant que membre de l'association, la commune de Landeleau pourra profiter de conseils préalables avant tout projet d'aménagement ou de construction, être assistée d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre, et bénéficier d'informations, d'actions de formation et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé à 150 € pour les communes de plus de 1 000 habitants pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après cet exposé et avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère (CAUE) pour l'année 2026
- Accepte de payer la cotisation fixée à 150 €
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

